



## Le règlement du 20<sup>ème</sup> championnat du monde de VTT Sapeurs-Pompiers du Gard 2017

### **Article 1 : ORGANISATION :**

Le Comité Social et l'UDSP organise le 20<sup>ème</sup> Championnat du Monde de cyclisme "VTT" des Sapeurs-pompiers qui se déroulera à Montignargues dans le Gard le samedi 09 septembre 2017.

Concernant le championnat du monde de cyclisme des Sapeurs-pompiers il s'agit du 20<sup>ème</sup> championnat du monde de cyclisme "VTT" le samedi 09 septembre 2017,

Le 20<sup>ème</sup> championnat du monde de cyclisme "VTT" des Sapeurs-pompiers est placé sous l'égide et le patronage de la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France (FNSPF), la Coordination Française et internationale de cyclisme des Sapeurs-pompiers (CFCSP - CICSP), avec l'appui technique du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Gard (SDIS 30), de l'union départementale des sapeurs-pompiers du Gard, de la Fédération Française de Cyclisme (FFC) et la section cyclisme FFC.

### **Article 2 : CONDITION DE PARTICIPATION :**

- **A** - Peuvent participer aux championnats du monde de cyclisme VTT des Sapeurs-pompiers, tous les adhérents d'une Fédération Nationale des Sapeurs-pompiers de France (FNSPF) en qualité de membres actifs ou de membres associés. Ils devront de plus être adhérents à leurs Unions Départementale et Régionale respectives lorsque ces dernières existent et leur sont accessibles (**attestation du Président d'Union (pour les Français) ou Chef de Corps (pour les autres nations) à joindre obligatoirement**).

On entend par adhérents les membres, à jour de leur cotisation, suivants :

- membres actifs : les sapeurs-pompiers volontaires, professionnels, militaires en activité,  
- membres associés : les anciens sapeurs-pompiers, les jeunes sapeurs-pompiers, les sapeurs-pompiers ayant spécifiquement en charge les services d'incendie et de secours dans les entreprises et les services publics, les personnels administratifs, techniques et spécialisés des services d'incendie et de secours, des unions départementales et régionales et d'une fédération.

Une attestation d'appartenance doit être établie, par le Président de l'Union départementale (pour la France et de fournir la copie de la carte fédérale), par le Président(e) d'une association sportive de Sapeurs-Pompiers (pour les militaires en France et de fournir la copie de la carte associative). Le Chef de Corps (pour les nations) avec copie d'une attestation et de la carte fédérale.

- **B** - Le nombre de compétiteurs est illimité à 200 par épreuve selon le règlement de la Fédération Française de Cyclisme (FFC) et Union Cyclisme Internationale (UCI).

- **C** - Aucune sélection n'est obligatoire pour participer. Les compétiteurs de tous les niveaux peuvent s'engager à la seule condition d'appartenir à un corps départemental de sapeurs-pompiers depuis le 1er janvier de l'année en cours.

- **D** - Les Pompiers privés (agents de sécurité d'entreprises) ne peuvent pas participer. **Attention : Tous les faux documents établis dans le but d'engager un compétiteur qui n'est pas sapeur-pompier ou adhérent à son union départementale, régionale ou à une fédération nationale des sapeurs-pompiers entraîneront des poursuites à l'encontre de leurs auteurs**

### **Article 3 : APTITUDE PHYSIQUE ET ASSURANCE :**

- **A** - Aptitude physique : **Il est obligatoire que les compétiteurs qui sont engagés dans le 20<sup>ème</sup> championnat du monde de cyclisme “VTT” des sapeurs-pompiers soient détenteurs d’un certificat médical datant de moins d’un an** attestant de leur aptitude physique à pratiquer le VTT de compétition pour les non licenciés, ou d’une licence de cyclisme avec mention UCI certificat médical en cours de validité.

- **B**- Souscription du contrat d’assurance : Tout compétiteur doit s’assurer pour les risques corporels et matériels se rapportant à la pratique du VTT de compétition, conformément aux règlements UCI.

**Pour les organisateurs** : les organisateurs seront assurés par la responsabilité civile dans le cadre des missions qui leur sont attribuées sur le programme organisationnel du championnat du monde de cyclisme“ VTT” ’des Sapeurs-Pompiers 2017.

### **Article 4 : CATEGORIES-ENGAGEMENTS :**

Les compétiteurs doivent s’engager à représenter sa nation ils appartiennent.

Les catégories du VTT	Année de Naissance	Les catégories du VTT	Année de naissance
Senior 1 de 19 à 30 ans	1987 à 1998	Master 2 de 63 ANS et plus	1954 et plus
Senior 2 de 31 à 40 ans	1977 à 1986	Féminine 1 de 19 à 30 ans	1987 à1998
Vétéran 1 de 41 à 50 ans	1976 à 1967	Féminine 2 de 31 ans et plus	1986 et plus
Vétéran 2 de 51 à 55 ans	1962 à 1966	Junior H 17 et 18 ans	2000 et 1999
Master 1 de 56 à 62 ans	1955 à 1961	Junior F 17 et 18 ans	2000 et 1999

Si dans une ou plusieurs catégories le nombre d’engagés est inférieur à 5, elles seront regroupées en une seule catégorie. Pour les catégories Juniors H et F (17 ans - 18 ans) si le nombre est inférieur à 5, les concurrents qui ont 18 ans seront regroupés dans les catégories Seniors I pour les H et Féminines I pour les F.

Il sera interdit de s’inscrire la veille et le jour des compétitions.

Les concurrents pourront consulter leur engagement avec l’indication du numéro de dossard, leur catégorie, la grille des horaires des compétitions et les prestations retenues par les concurrents sur les sites internet de la Coordination Française de Cyclisme des Sapeurs-pompiers (CFCSP) [www.cfcsp.fr](http://www.cfcsp.fr) et celui de [www.pompiers-nimes.fr](http://www.pompiers-nimes.fr) et Facebook : Comité Social des pompiers de Nîmes et [www.endurancechrono.com](http://www.endurancechrono.com) .

Les compétiteurs seront classés par catégorie dans leur année de naissance (année civile prise en compte).

**Important** : Dans toutes les catégories, pour que l’engagement soit enregistré par les organisateurs, les compétiteurs doivent impérativement constituer un dossier d’inscription complet constitué de :

- Copie de la licence de l’année 2017 pour les licenciés en compétition avec la mention UCI. - Certificat médical portant la mention « apte à la pratique du VTT en compétition » daté de moins d’un an.

**IMPORTANT** : Pour les non licencié il faut impératif une copie d’une attestation d’assurance et sans présentation du certificat médical, le coureur ne pourra participer aux championnats du Monde.

- l’attestation du Président de l’Union départementale prouvant l’affiliation du concurrent à la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France ou du Chef de Corps (pour les autres nations).

- le bulletin d’inscription correctement rempli en majuscules d’imprimerie et avec inscription “ayant pris connaissance du règlement” signer du coureur.

- le bulletin coût des prestations et des réservations accompagnées de son règlement par chèque et libellé à l’ordre du **Comité Social des pompiers de Nîmes.**

Lors du retrait des dossards, des plaques de guidon (VTT) et des puces électroniques, les concurrents devront apporter la preuve de leur identité et de leur date de naissance en présentant une carte nationale d'identité ou un passeport (photocopies non autorisées) et de leur affiliation à la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France en présentant leur carte nationale indiquant leur numéro d'adhérent pour les Sapeurs-pompiers.

**Attention :** Tout document original qui fait apparaître une falsification par rapport au document photocopié joint à l'engagement, entraînera l'élimination immédiate du compétiteur sans aucun remboursement des frais d'inscription et autres paiements effectués. Le dossier d'inscription complet sera présenté à la commission de discipline de la Coordination Française et International de Cyclisme des Sapeurs-Pompiers (CFCSP-CICSP) qui décidera des sanctions à prendre à l'encontre de la personne incriminée pour les Sapeurs-Pompiers.

### **Pour les catégories des Vétérans II et les Masters II et I :**

Les compétiteurs doivent présenter un état de service certifiant leur carrière dans un corps de sapeurs-pompiers. Il est obligatoire que leur activité de sapeur-pompier ait été menée au moins jusqu'à l'âge de 65 ans ou d'avoir effectué un service de 15 ans au moins chez les sapeurs-pompiers. **Chaque cas particulier sera soumis sur présentation d'un dossier à la CFCSP-CICSP qui pourra donner une dérogation.**

### **Article 5 : Droits d'engagements et inscriptions à la Pasta party.**

- **A** - 25,00 € (incluant 3,50 € de droit d'engagement à la CICSP) par participant seront demandés pour s'inscrire à participer au 20<sup>ème</sup> championnat du monde de VTT des Sapeurs-Pompiers.

- **B** - La soirée PASTA-PARTY et une soirée Tapas, ambiance Sud-Ouest seront organisées comme suit : PASTA-PARTY le vendredi 08 septembre 2017 à 19h00 le repas est de 13,00 € par personne.

- **C** - Toutes les demandes d'engagements et les inscriptions aux prestations devront être accompagnées du chèque d'inscription libellé à l'ordre du Comité Social pompiers de Nîmes. La date limite de réception des inscriptions est fixée au : 15 Aout 2017 le cachet de la poste faisant foi. Les inscriptions ou les prestations ne sont pas remboursables.

Les dossiers complets doivent être envoyés : au secrétariat des inscriptions gérées par :

**Endurance chrono BP 74 30310 VERGEZE.**  
**Tel : +334.48.06.01.85 / Mobile : +336.25.96.14.56**  
**Email : [contact@endurancechrono.com](mailto:contact@endurancechrono.com)**

### **Article 6 : Compétition-Circuit-Distance-Contrôle-Technique :**

**Samedi 09 septembre 2017 :**

- Lieu de la compétition sur la commune de Montignargues. Le circuit proposé est de difficultés moyennes. Il y a une boucle d'étirement de 1600 mètres et d'une ou plusieurs boucles selon sa catégorie 7700 mètres composé de 85% en sous-bois technique, 5 % en chemin DFCI et 5% de bitume. Le départ à côté de la Mairie et l'arrivée terrain de la fête, zone sportive avant la ligne d'arrivée et le tous sur la commune de Montignargues.

- Le 20<sup>ème</sup> championnat du monde de cyclisme "VTT" des Sapeurs-pompiers, se déroulera selon le tableau ci-dessous.

	1 <sup>ère</sup> épreuve			2 <sup>ème</sup> épreuve		3 <sup>ème</sup> épreuve	4 <sup>ème</sup> épreuve
	Masters I et II	Féminines I et II	Juniors Filles	vétérans I et II	Juniors Hommes	Seniors II	Seniors I
Rassemblement et contrôle technique	8h15	8H15	8h15	9h30	9h30	11h30	14h00
Départ	8h30	8h30	8h30	10H00	10H00	12h00	14h30
Minimum	1h15	1h00	1h00	1h30	1h00	1h30	1h30
Maximum	1h30	1h15	1h15	1h45	1h00	1h45	1h45
Nombre de tours	2	2	2	3	2	4	4
Arrivée du premier prévu vers	9h30	9h30	9h30	11h40	11h40	13h45	16h15
Cérémonies protocolaires	10h45	10h50	10h50	11h55	12h15	14h00	17h00

Tous les coureurs doublés (ayant un ou plusieurs tours de retard sur le ou les coureurs en tête) seront contrôlés par un arbitre qui suit la course (il notera les numéros de dossards des doublés par ordre chronologique suivant le moment du dépassement, il en informera le juge à l'arrivée ou au passage sur la ligne d'arrivée). Tous les coureurs doublés seront arrêtés dès que le premier de leur catégorie aura franchi la ligne d'arrivée. Ils seront classés selon les tours effectués.

### Contrôle des arrivées :

Le contrôle s'effectuera au moyen de la photo finish et des puces électroniques. Le chronométrage et le classement manuel pourront être utilisés dans le cas d'une panne des moyens électroniques et informatiques.

### Respect de l'environnement :

Les concurrents sont tenus de respecter l'environnement. Aucun rejet d'emballages ou de débris sur le parcours ne sera admis, une zone verte sera installée. Une zone de ravitaillement sera mise en place avec également une autre zone de déchets. Le **non-respect** de l'environnement sera sanctionné par le jury, avec disqualification des concurrents concernés. L'organisation du 20<sup>ème</sup> championnat du monde de VTT nous porte sur des terrains présentant un grand nombre de parcelles privées et exploitées par des propriétaires. Il est nécessaire et de bon sens de respecter ces parcelles ou toute intrusion à caractère malveillant sous peine de se voir refuser l'accès au circuit. Nous comptons sur vous.

### Réparation et aide extérieure :

Aucun véhicule suiveur n'est autorisé sur le circuit. Tout participant qui bénéficiera d'une aide matérielle ou technique extérieure sera disqualifié. Le changement des roues est uniquement autorisé dans la zone technique. L'échange des roues entre concurrents en course est interdit. Il en est de même pour toute aide ou assistance délibérée entre concurrents, ceci sous peine de disqualification immédiate.

### Article 7 : Dossards-Plaques de Cadre-Epingles :

- **A** - Lors du 20<sup>ème</sup> championnat du monde de cyclisme VTT des Sapeurs-pompiers, chaque compétiteur disposera d'un dossard réglementaire qu'il devra mettre dans le dos, correctement fixés à l'aide d'épingles et d'une plaque de guidon au numéro attribué. Ce moyen d'identification devra être visible par tous les arbitres.

Dans une course où il y a plusieurs catégories, les compétiteurs auront des dossards différenciés pour distinguer les catégories.

- **B** - Les trois médaillés de l'année précédente se verront attribuer les premiers numéros de dossards de leur catégorie.

Les autres concurrents recevront un numéro de dossard correspondant au numéro d'engagement à la date de réception.

- **E** - Les épingles ne sont fournies par les organisateurs.

## **Article 8 : Les obligations :**

- **A**- Le port du casque réglementaire est obligatoire durant toute la durée de l'épreuve du championnat du monde de cyclisme " VTT " y compris à l'échauffement et la tenue cycliste doit être conforme au règlement de l'UCI.
- **B** - Les coureurs doivent passer par la chambre d'enregistrement avant le départ, au plus tard 15 minutes avant l'heure de départ, et se soumettre au contrôle technique et des signatures, sous peine de ne pas être classés à l'arrivée.
- **C** – Le port de maillot et cuissard d'équipes professionnelles, toutes sortes de caméras, émetteur ou écouteur radio, bas de contention sont interdits (selon l'article 10.3.33 de la réglementation de l'UCI).  
Tout concurrent se présentant avec ce type de tenue à la signature se verra refuser le départ par les arbitres de course.
- **D** – Dans le cas de contrôle anti-dopage, les coureurs désignés et/ou tirés au sort devront rester à la disposition du médecin et des arbitres habilités dès leur passage sur la ligne d'arrivée.
- **E** – L'échauffement sur le circuit du 20<sup>ème</sup> championnat du monde de cyclisme " VTT " est interdit à tous les compétiteurs, comme le stipule le règlement de la FFC. Tout concurrent enfreignant cette obligation sera disqualifié par les arbitres.

## **Article 9 : Droits du Directeur, des Juges, des Arbitres de courses et du comité organisation :**

### **- A – Droits :**

L'engagement au 20<sup>ème</sup> championnat du monde de cyclisme " VTT " des Sapeurs-pompiers implique que le compétiteur a bien pris connaissance des règlements du comité d'organisation des championnats du Monde de cyclisme des Sapeurs-pompiers 2017, de la Fédération Française de Cyclisme (FFC-UCI) et de la Coordination Française et International de Cyclisme Sapeurs-pompiers (CFCSP-CICSP) et qu'il en accepte toutes les clauses. Il devra donc signer le bulletin d'engagement et y inscrire la mention manuscrite :

**« Je déclare avoir pris connaissance du règlement ».**

Le compétiteur doit se soumettre à toutes les formalités exigées pour les contrôles avant le départ et après l'arrivée (cérémonie protocolaire, anti-dopage, etc.....).

### **- B – Sanctions :**

Le jury officiel et les arbitres de course sont habilités à éliminer tout compétiteur selon les réglementations de la FFC-UCI, de la FNSPF et de la CFCSP-CICSP après délibération du collège du jury officiel.

### **- C - Réclamation :**

Les réclamations orales seront reçues par le collège du jury officiel de la compétition jusqu'à un délai de 15 minutes après l'arrivée du vainqueur du 20<sup>ème</sup> championnat du monde de cyclisme " VTT " des Sapeurs-pompiers. Passé ce délai aucune réclamation ne sera prise en considération. Tout concurrent mis en cause doit être entendu par le collège du jury officiel.

Les réclamations concernant les classements doivent être déposées dans un délai de 15 minutes après l'affichage des résultats finaux des compétitions.

Toute action frauduleuse portant préjudice à la régularité de la compétition ou toute autre action répréhensible sera sanctionnée (selon l'appréciation du collège du jury officiel, des organisateurs, des représentants de la FFC-UCI, et du représentant de la FNSPF et des représentants de la CFCSP-CICSP).

## **Article 10 : Sécurité :**

- **A** - Aucun véhicule d'accompagnateurs (auto ou moto) ne sera admis à circuler sur les parcours, des compétitions à l'exception de ceux des organisateurs, des forces de l'ordre et des véhicules accrédités par l'organisation.

- **B** - Tous les carrefours et les intersections seront protégés. Les motards assureront la sécurité des différents groupes qui se formeront durant la compétition.

- **C** - L'organisateur n'étant pas autorisé à privatiser l'utilisation de la voie publique et autre voie (pour l'épreuve VTT), les coureurs sont tenus de respecter le code de la route.

- **D** - Un service médical sera assuré pendant la durée des épreuves des championnats.

### **Article 11 : Dépannage :**

Pour l'épreuve du VTT une zone technique est à la disposition des vététistes avant la ligne d'arrivée.

### **Article 12 : Contrôle anti-dopage :**

Un contrôle antidopage pourra être effectué et selon les règlements UCI. En cas d'un contrôle positif, les sanctions prononcées par l'AFDL. Le dossier sera examiné ensuite par la commission de discipline de la CFCSP-CICSP, qui se réserve le droit d'aggraver la sanction ou de radier définitivement les coureurs concernés en cas de récidive.

### **Article 13 : Classements :**

- **A** – Classements complets pour le 20<sup>ème</sup> championnat du monde de cyclisme VTT Sapeurs-Pompiers :

Il sera établi un classement complet jusqu'au dernier coureur. Les compétiteurs terminant dans le même tour seront chronométrés.

Ceux qui auront été mis hors course ne seront pas classés. Les doublés seront classés en fonction du moment où ils auront été dépassés. Le classement de chaque championnat du monde est individuel, il attribue au vainqueur le titre de Champion du monde, seniors I et II, vétérans I et II, masters I et II, juniors H et F, féminines I et II.

Pour toutes les catégories, il faut cinq engagés ayant émargés et trois arrivants pour que le titre de Champion du monde soit décerné. Les organisateurs devront donc faire connaître aux participants le nombre de coureurs des catégories ayant moins de cinq engagés sur les sites Internet de la CFCSP [www.cfscsp.fr](http://www.cfscsp.fr) et [www.endurancechrono.com](http://www.endurancechrono.com) afin que chaque participant prenne sa décision quant à sa participation ou non au championnat du monde.

- **B** – Diffusion des classements :

Les classements devront être consultables sur le site internet de la (CFCSP) [www.cfscsp.fr](http://www.cfscsp.fr) et [www.endurancechrono.com](http://www.endurancechrono.com) sous un délai de 72 heures.

### **Article 14 : Les récompenses obligatoires :**

- **Le 1<sup>er</sup> de chaque championnat du monde :**

Un maillot de champion du monde portant l'inscription "Champion du monde de cyclisme VTT des Sapeurs-Pompiers 2017 avec l'année d'obtention du titre. Une médaille d'or avec ruban tricolore, une gerbe de fleurs et un trophée.

- **Le 2<sup>ème</sup> de chaque championnat du monde:**

Une médaille d'argent avec ruban tricolore, une gerbe de fleurs et un trophée.

- **Le 3<sup>ème</sup> de chaque championnat du monde :**

Une médaille de bronze avec ruban tricolore, une gerbe de fleurs et un trophée.

- **Un souvenir des championnats du monde :**

Un cadeau sera offert à tous les participants lors de la remise des dossards.

Les trophées ne seront pas expédiés en cas d'absence du champion du monde, deuxièmes et troisièmes, lors de la cérémonie protocolaire.

### **Article 15 : Droits à l'image et CNIL :**

Les coureurs autorisent expressément les organisateurs des championnats du Monde de cyclisme des Sapeurs-Pompiers ainsi que leurs ayants droits tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation aux compétitions, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue

par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Conformément à la loi informatique et libertés (CNIL), les personnes inscrites à l'une des courses disposent d'un droit d'accès et de rectification aux informations les concernant. Sauf opposition de leur part, leurs coordonnées pourront être transmises à des organismes extérieurs.

#### **Article 16 : Les permanences pour retraits de dossards et accueil et des participants :**

Accueil des participants et remise des dossards :

**Vendredi 8 septembre 2017 de 14h00 à 18h00, le samedi 9 septembre de 7h00 à 18h00.**

Lieu : L'ancien Temple à côté de la Mairie de Montignargues.

#### **Article 17 : Cérémonie d'ouverture et de clôture. Programme des prestations.**

La cérémonie d'ouverture du 20<sup>ème</sup> championnat du monde de VTT des sapeurs-pompiers aura lieu le vendredi 8 septembre 2017 à 18 h00 terrain de la fête de Montignargues.

La cérémonie de clôture à l'issue de la cérémonie protocolaire du 20<sup>ème</sup> championnat du monde VTT des sapeurs-pompiers aura lieu le samedi 9 septembre 2017 à 17h30 au terrain de la fête de Montignargues. A 19H00 un apéritif musical animé par la jeunesse du village.

**A 19H00 un apéritif musical animé par la jeunesse du village.**

**Présence de Food Trucks pour la restauration rapide midi et soir avec des choix variés.**

**Buvette sur place toute la journée.**

**Un village départ sera installé avec des exposants de produits locaux et des articles sportifs ainsi que de vieux véhicules pompiers.**

**Des jeux pour enfants seront à leur disposition gratuitement**

#### **Article 17 : Comité d'organisation :**

**Comité Social des Pompiers de Nîmes 2017.**

Organisateur Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Gard

CODIS DU GARD

**Comité d'organisation :** Comité social des pompiers de Nîmes

**Contacts des responsables de l'organisation : Vincent Nissard tel : +336.24.37.00.73**

**Alexie Caesteker Tél : +336.33.43.02.97**

**Arnaud Hafid Tél : +336.59.04.25.08**

**Secrétariat des inscriptions :**

**Endurance chrono BP 74 30310 VERGEZE.**

**Tel : +334.48.06.01.85 / Mobile : +336.25.96.14.56**

**Email : [contact@endurancechrono.com](mailto:contact@endurancechrono.com)**

**Les sites Internet : [www.pompiers-nimes.fr](http://www.pompiers-nimes.fr) - [www.fcsp.fr](http://www.fcsp.fr) - [www.endurancechrono.com](http://www.endurancechrono.com)**

**Facebook : [comite social des pompiers de nimes.](https://www.facebook.com/comite-social-des-pompiers-de-nimes)**